



Permis d'aménager- Site du Bancarel



B a n c a r e l

Hugo Receveur **HAB Designs**

Atelier Hugo RECEVEUR HAB DESIGNS

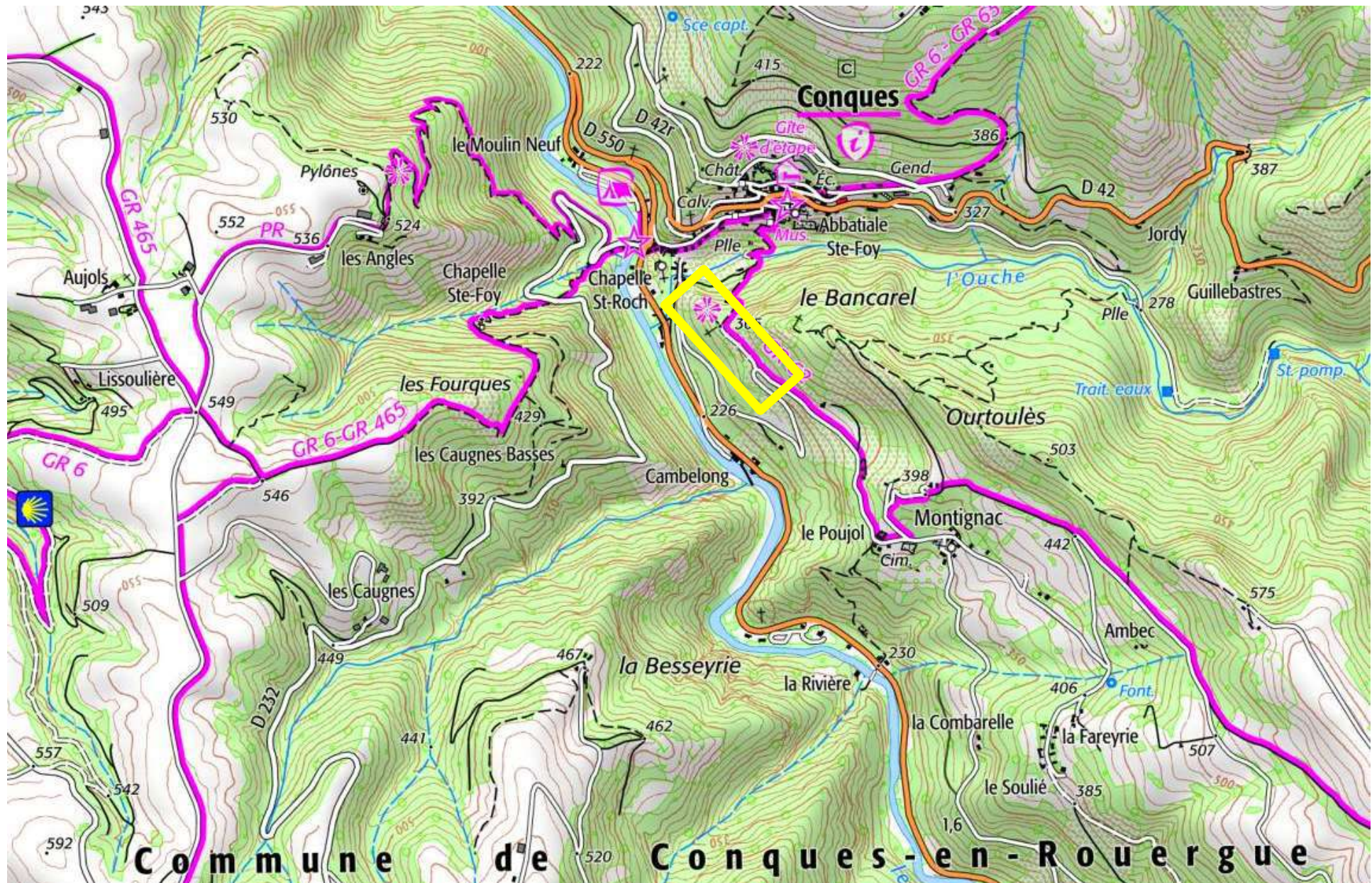
Permis d'aménager - Site du Bancarel

sommaire

- Plan de situation	Page 1
- Notices	Page 2
- Photos de l'existant	Page 7
- Projet	
- Projet site 1 : entrée	Page 16
- Projet site 2 : belvédère	Page 22

PA1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 441-2 a) du code de l'urbanisme]

PA1



Sources : IGN 2023

PA1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 441-2 a) du code de l'urbanisme]

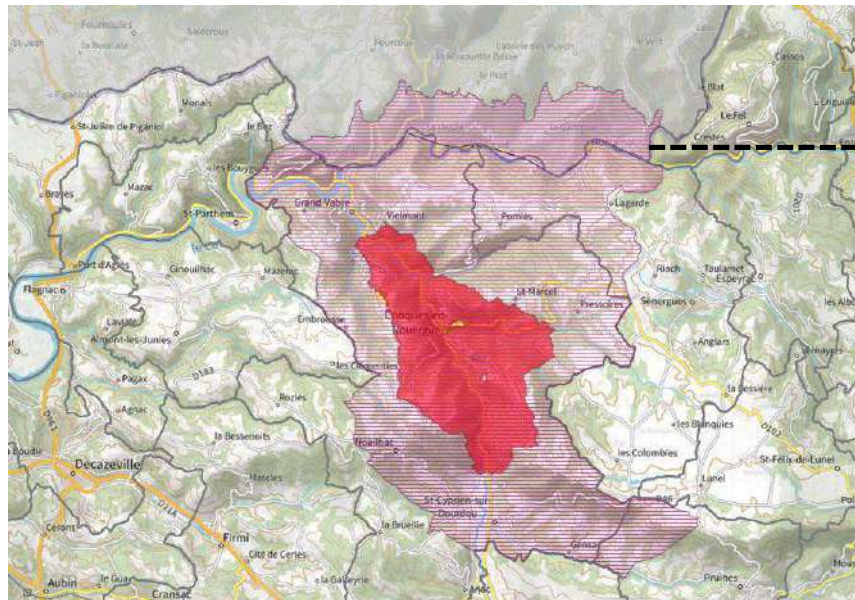
PA1



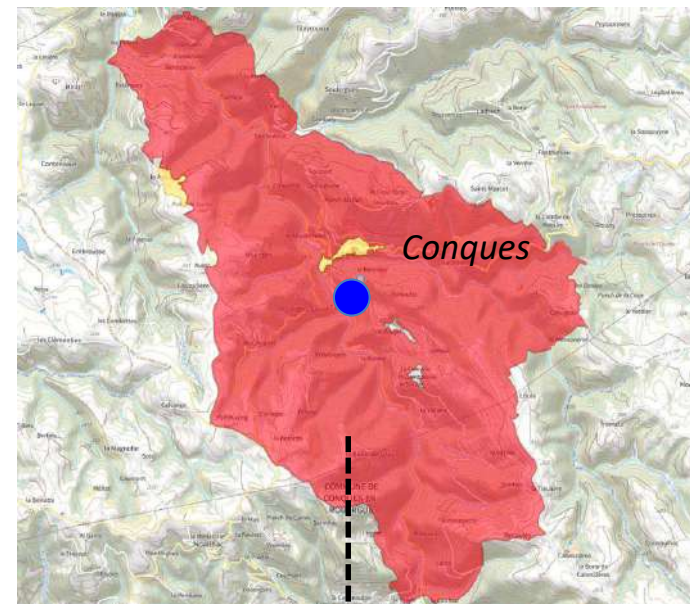
Sources : géoportail 2024

PA1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 441-2 a) du code de l'urbanisme]

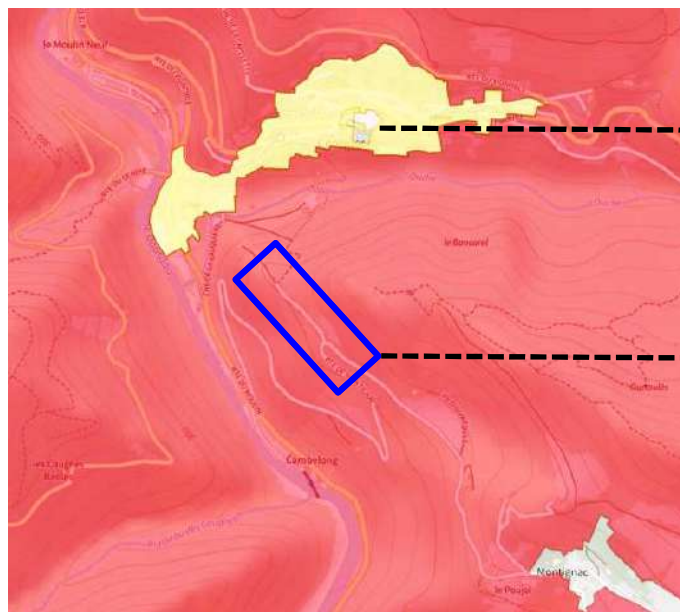
PA1



Périmètre projet Grand Site de Fance
Conques Vallées Lot et Dourdou



Périmètre du
Site classé



Site inscrit
Bourg de Conques

Site du Bancarel

Le projet d'aménagement concerné se situe sur le site du Bancarel, à proximité immédiate du bourg de Conques, un territoire inscrit dans un environnement naturel exceptionnel, matérialisé par plusieurs protections patrimoniales et paysagères, notamment le site classé de Conques et des gorges du Dourdou et le projet de Grand Site de France.

PA2. **Notice** décrivant le terrain et le projet d'aménagement prévu [Art. R. 441-3 du code de l'urbanisme]

Le projet d'aménagement concerné se situe sur le site du Bancarel, à proximité immédiate du bourg de Conques, un territoire inscrit dans un environnement naturel exceptionnel, matérialisé par plusieurs protections patrimoniales et paysagères, notamment le site classé de Conques et des gorges du Dourdou et le projet de Grand Site de France.

La zone d'intervention concerne un éperon rocheux offrant l'un des plus beaux points de vue sur le village de Conques et le chemin y menant depuis la route.

Le promontoire du Bancarel est caractérisé par :

- Une végétation essentiellement composée de forêts mixtes, avec une majorité de feuillus (chataigniers).
- Des vues dégagées sur la vallée et le village historique de Conques.

Le terrain présente une topographie variée avec des pentes modérées et des zones légèrement escarpées en bout d'éperon.

Le projet consiste en la restauration du promontoire abîmé par les usages motorisés et en l'aménagement de l'entrée du site pour maîtriser sa fréquentation, dans le respect du cadre paysager et architectural unique des lieux.

Le projet vise à :

- Valoriser le paysage en intégrant des éléments naturels et des matériaux en harmonie avec le contexte environnant;
- Respecter les codes architecturaux et paysagers locaux tout en innovant avec des éléments contemporains qui respectent l'identité de Conques;
- Minimiser l'impact écologique du projet, notamment en privilégiant les matériaux locaux et les techniques d'aménagement qui favorisent la durabilité;
- Maintenir une relation forte entre le promontoire et les cheminements.

PA2. Une notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement prévu [Art. R. 441-3 du code de l'urbanisme]

L'aménagement respecte le principe de la continuité du paysage en préservant les vues panoramiques, les couloirs de biodiversité et en évitant toute fragmentation du territoire naturel. De plus, le projet vise à valoriser un caractère paysager d'intérêt, dans le respect des objectifs de sobriété et de maîtrise de la fréquentation automobile fixés dans le projet Grand Site de France et dans le cahier de gestion du site classé.

La superficie totale du projet d'aménager est de 870 m2 et concerne :

- **l'aire de stationnement** (site 1 : Entrée) comprenant 8 ou 9 places max. (véhicules légers uniquement) et une place pour personne à mobilité réduite (PMR) à l'entrée du chemin. La surface de cette aire est de 550 m2 et concerne les parcelles n°106 et 107. L'objectif est de matérialiser et d'aménager sobrement les emplacements. Les haies seront préservées et les murets de talus restaurés. A l'entrée du site, ce sera la discrétion de l'aménagement alloué à l'accueil des visiteurs qui primera, grâce à la préservation ou la replantation de haies et arbres.
- **Le point de vue** (site 2 : Belvédère) où de simples travaux d'éclaircissement de l'emprise végétale et la coupe d'un arbre sont envisagés afin de créer une ouverture paysagère vers Conques. Enfin, un travail minutieux de remblais/déblais sur place permettra de redonner de l'importance à la croix existante et de retrouver l'esprit des lieux. La surface de cet espace est de 230 m2 et concerne la parcelle n°519.

Ce chemin reliant ces 2 espaces ne fera pas l'objet de travaux dans le permis d'aménager.

En respect des préconisations menées par les services de l'État, il s'agit d'engager un aménagement visant la simplicité, en le soustrayant des motifs génériques d'aménagement comme les équipements existants de pique-nique, les containers à déchet, ainsi qu'un sapin d'une vingtaine de mètres de haut, planté dans les années 80. Ceci afin de valoriser la ligne géographique et la nature minérale de ce site en extrémité de crête, le projet s'orientera vers une frugalité d'aménagement compensé et permise par l'aménagement d'un espace d'accueil automobile, filtrant les visiteurs en amorce du site.

Relativement à la mémoire d'un site de lande, comme en témoignent les cartes postales anciennes, les récits et quelques plantes subsistantes, il est attendu de retrouver un site ouvert pour le belvédère, composé de massifs de bruyères, callunes, fougères et bourdaines. A ce propos, un grand buis existant sera également conservé.

Respectivement à la carte d'état major de l'IGN, il sera possible de lire le site du Bancarel comme la continuité minérale, géologique de la crête haute, plus au Sud-Est.

PA2. Une notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement prévu [Art. R. 441-3 du code de l'urbanisme]

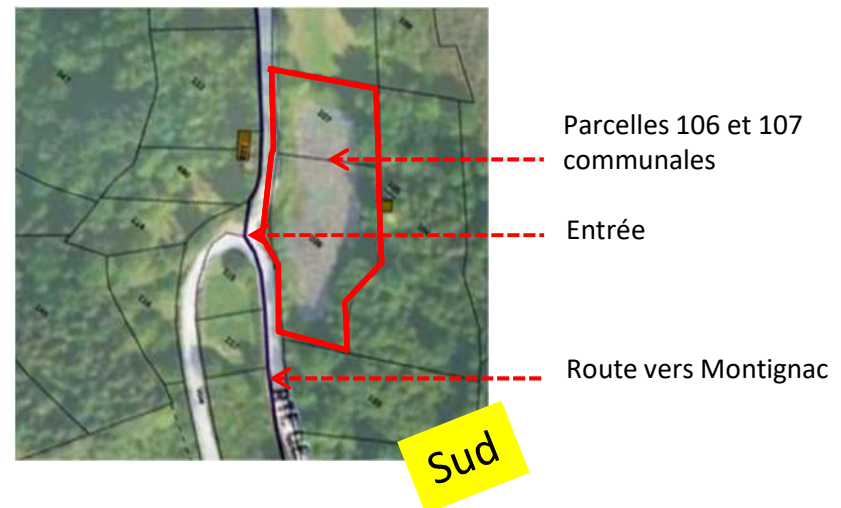
Détails de projet sur site 1 : entrée du site (voir plans, vues et coupes)

L'entrée du chemin au niveau de l'accroche de la route sera équipée d'une barrière pour préserver le site de la fréquentation, son retrait par rapport à la voirie, permettra l'emplacement d'une place PMR sur une emprise de 3,5 X 6 mètres. La barrière amovible, sera en bois et acier galvanisé (type mobilier forestière), d'une longueur de 3 mètres, avec un dispositif permettant aux secours et aux agriculteurs de rentrer.

La plateforme stationnement ne concernera au final qu'une emprise de stationnement de 430 m² (soit 10% de la surface des parcelles concernés, qui pour le reste seront uniquement fauchées), pour 8 places de parking, chacune séparées par des demi-rondins en bois. Le déblais permettant d'adoucir la pente naturelle de 7% ne dépassera pas les 60 cm de hauteur. Les sols seront perméables, c'est-à-dire en grave et mélange terre-pierre 30/70 selon une pente à 4% maximum, ayant pour conséquence la création de petits talus de 40 à 50cm, suite au décaissement correspondant à l'emprise des 8 places. Les parcelles concernées (numéros 107 et 106, respectivement de 1003 m² et 2044m²), ont été acquises récemment par la commune dans ce but.

Pour ces sols en mélange terre-pierre, concernant l'entrée, la rampe et l'espace de stationnement, la proportion de pierre, se règlera selon la qualité et la tenue du fond de forme en fonction des pente attendues.

Dans ce site où le schiste constitue la pierre en présence dans les talus par des restes de murets, ce sera la pierre préconisée pour réaliser quelques ouvrages sommaires pour appuyer des rampes ou servir de mobilier d'assise. Les ouvrages seront réalisés en pierre sèche en respectant le cahier des règles professionnelles des ouvrages en pierre sèche. Les 3 murs seront installés et intégrés au talus accompagnant la piste d'accès. Au niveau de la voie communale, ce sera un mur atteignant les 180cm de haut, et permettant de soutenir la rampe d'accès au stationnement sur les parcelles supérieures. A mi-chemin sur la piste, ce sera un mur de 50-70 cm de haut sur 3 mètres de long.



PA2. Une notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement prévu [Art. R. 441-3 du code de l'urbanisme]

Détails de projet sur site 2 : belvédère (voir plans, vues et coupes)

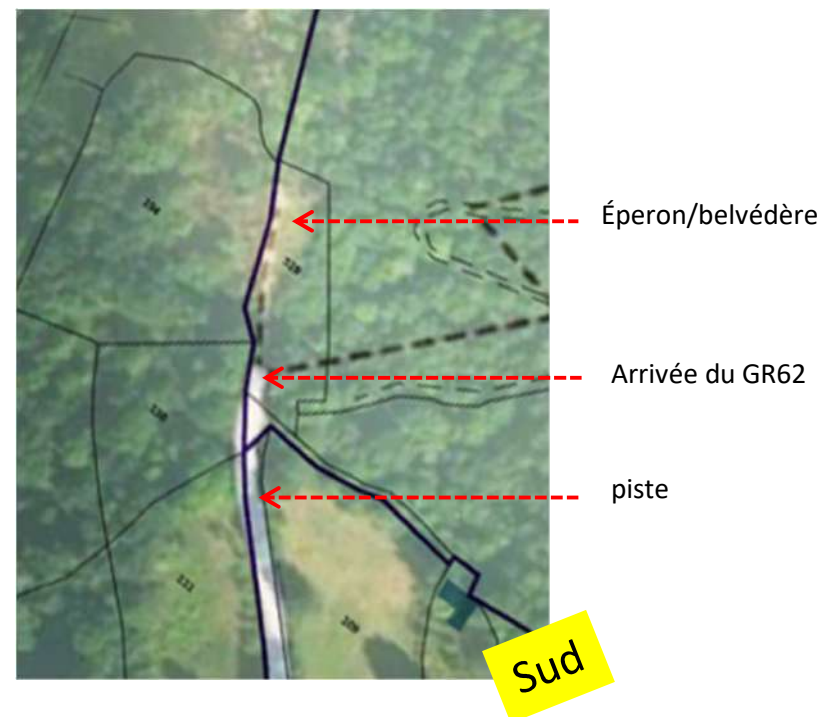
Les intentions d'aménagement consistent donc à couper le sapin à ras de souche, puis d'éclaircir l'ensemble des haies et des arbres à proximité afin de rendre lisible l'éperon du Bancarel, et enfin redonner la lecture du prolongement de la ligne de crête dominant la vallée du Dourdou.

Sur le terrain et à proprement parlé sur la plateforme permettant au stationnement sauvage de se faire, les sols, dont les terres issues des micro-ravinements et d'ajouts de la commune, ont été tassés par les circulations et manœuvres. La plateforme pouvant accueillir jusqu'à 8 voitures, rend délicat les possibilités de demi-tour. Ce nivellement par défaut permet un stationnement jusqu'au promontoire de la croix en pierre, espace propice à l'installation nocturne de camping-car ou fourgon aménagé.

Le projet consistera à retrouver les niveaux des affleurements rocheux en déblayant les épaisseurs de terre, sur une hauteur de 50 cm, pour les remblayer au niveau du talus, permettant alors de surligner l'effet de la ligne de crête.

Ces aménagements autour de l'éperon se feront sur une emprise de 320 m².

Du mobilier en bois privilégiant le châtaignier ou acacia, servira à réaliser un panneau de signalétique concernant la sécurité du site, la propriété et d'information sur l'histoire et le milieu naturel seront complétés d'un système de poteaux bois servant de chicane pour préserver l'accès au GR 62 d'engins motorisés ou d'une sur-fréquentation en VTT sportif.





1. Vue de la piste depuis la voie communale



2. Rampe d'accès et panneau indiquant la direction du belvédère



3. En surplomb de la rampe d'accès, visibilité des parcelles 106 et 107

Côteau versant Vallée du Dourdou

Virage voie communale Montignac

Terrain naturel avec pente à 7%



5. Vue depuis l'Est, en haut des parcelles 106 et 107



4. Vue plus au Sud, aucune co-visibilité avec le hameau de Montignac



1. Vue panoramique du Bourg de Conques et de la vallée de l'Ouche en contrebas, depuis le rocher du Bancarel



2. Cheminement du rocher jusqu'à la croix gré de la roche



4. Vue de la plateforme permettant un stationnement spontané



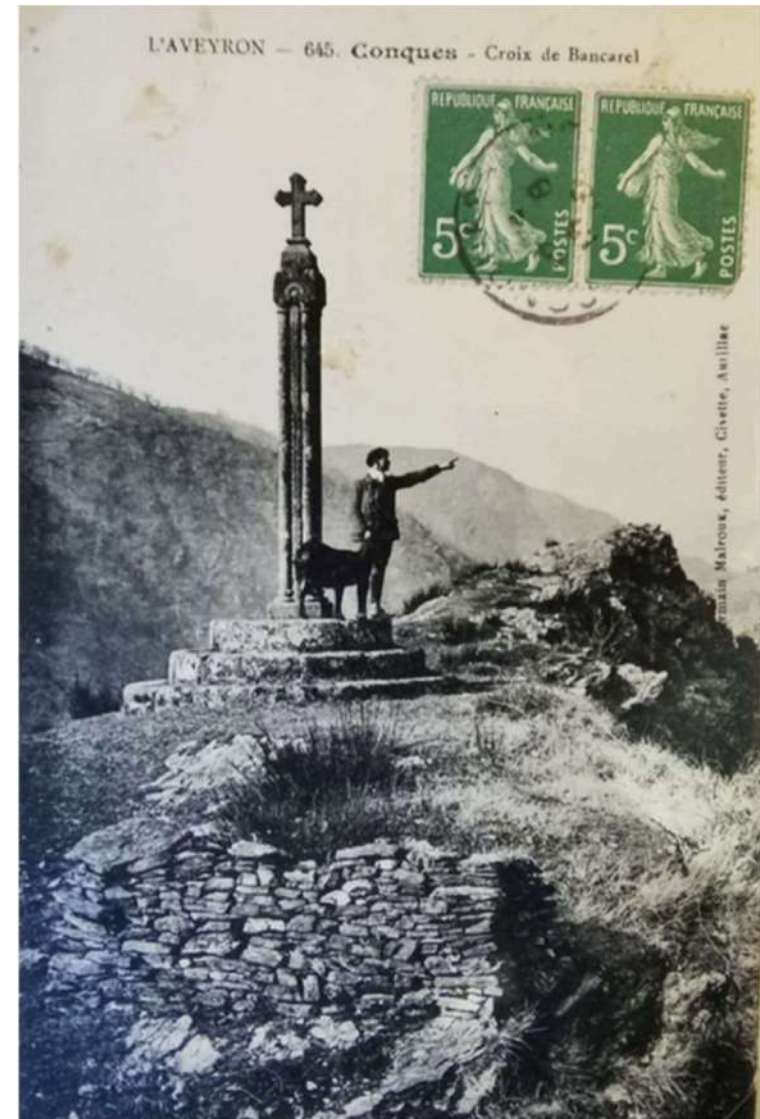
3. Un cheminement vers la croix et l'éperon en belvédère. Signalétique concernant les risques de chute et table de pique-nique, non fixée.

Cartes postales anciennes

1. Années 80, le site du Bancarel, souligné par la brume, présente une arrête bien dégagée



2. La croix du Bancarel photographiée à l'époque de l'après-guerre montre un site avec du rocher affleurant et, très peu végétalisé, ou dominé par une de lande herbacée.



3. Début 20^{ème}, le site est dépouillé, le belvédère dégagé, avec une présence importante d'affleurements rocheux et de murets paysans. A noter cette personne avec sa chèvre, avec une croix bien surélevée par rapport à l'endroit d'où est prise la photo

Vue lointaine

(depuis Conques, porte de la Vinzelle)

Situation du terrain dans le paysage



Projet d'élagage et d'éclaircissement de l'emprise végétale et coupe du sapin



Vue lointaine

(versant ouest de la vallée du Dourdou)

Terminologie et toponymie du Bancarel

bancèls : terrasses étagées en versant d'une colline

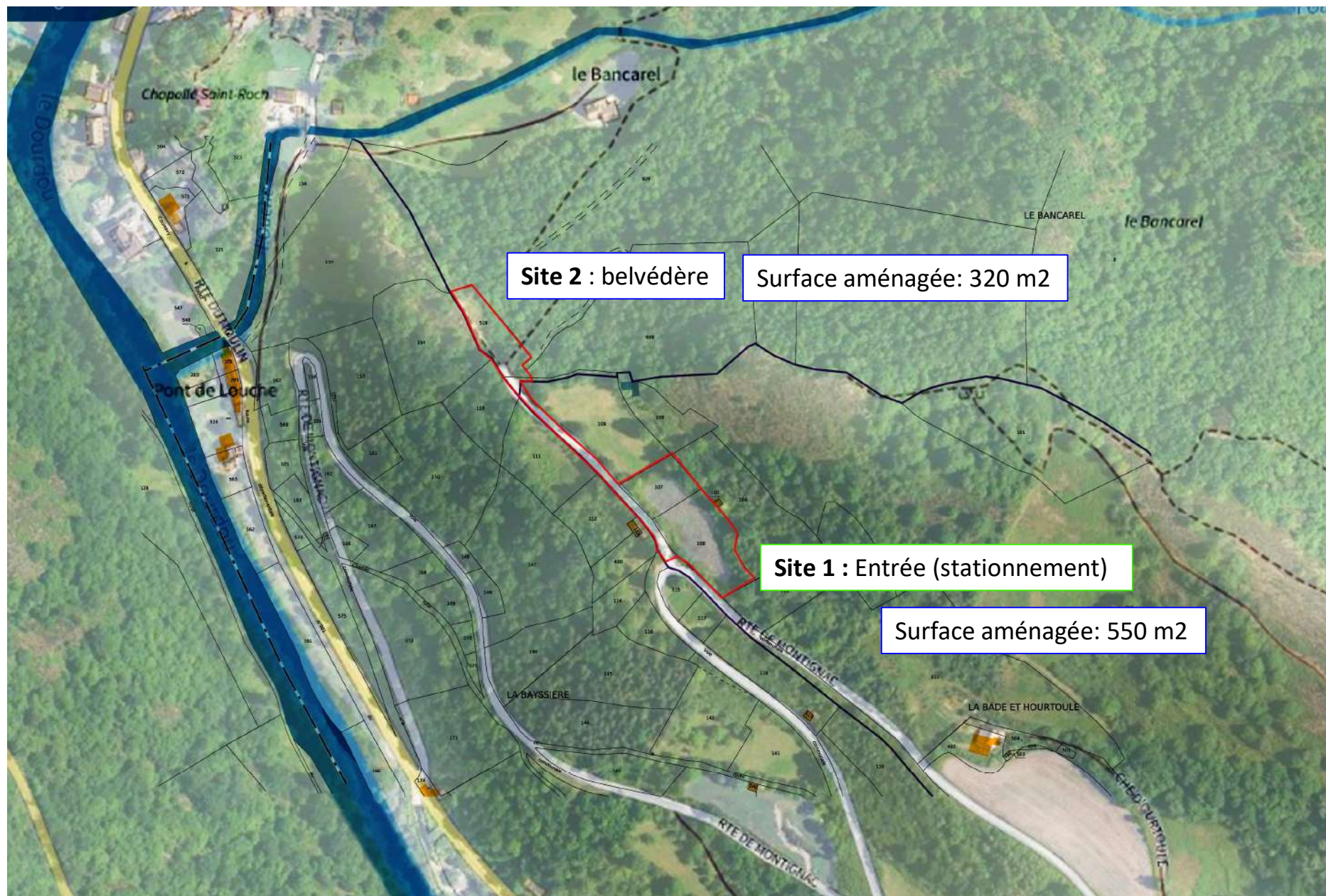
"Il existe le même Bancarel à Rocamadour avec une vue imprenable sur le village aussi. En italien la bancarella signifie l'étalement du marchand, là où sont exposés les produits ou les marchandises. Il y aurait donc cette notion de "devanture" du site, là où on le découvre." (Laurent Fau) / A noter aussi, la réception organisée pour l'arrivée de l'abbé de Conques, Raymond de La Salle en 1391, débuta sur ce promontoire. (Pierre Lançon)



Dourdou

PA3. **Un plan** de l'état actuel du terrain à aménager et de ses abords
[Art. R. 441-4 1° du code de l'urbanisme]

PA3





Vue des parcelles qui seront concernées par un projet d'espace de stationnement, permettant de remplacer le stationnement sauvage se faisant actuellement près du belvédère.

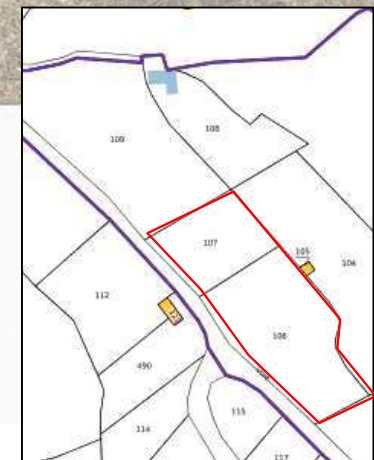
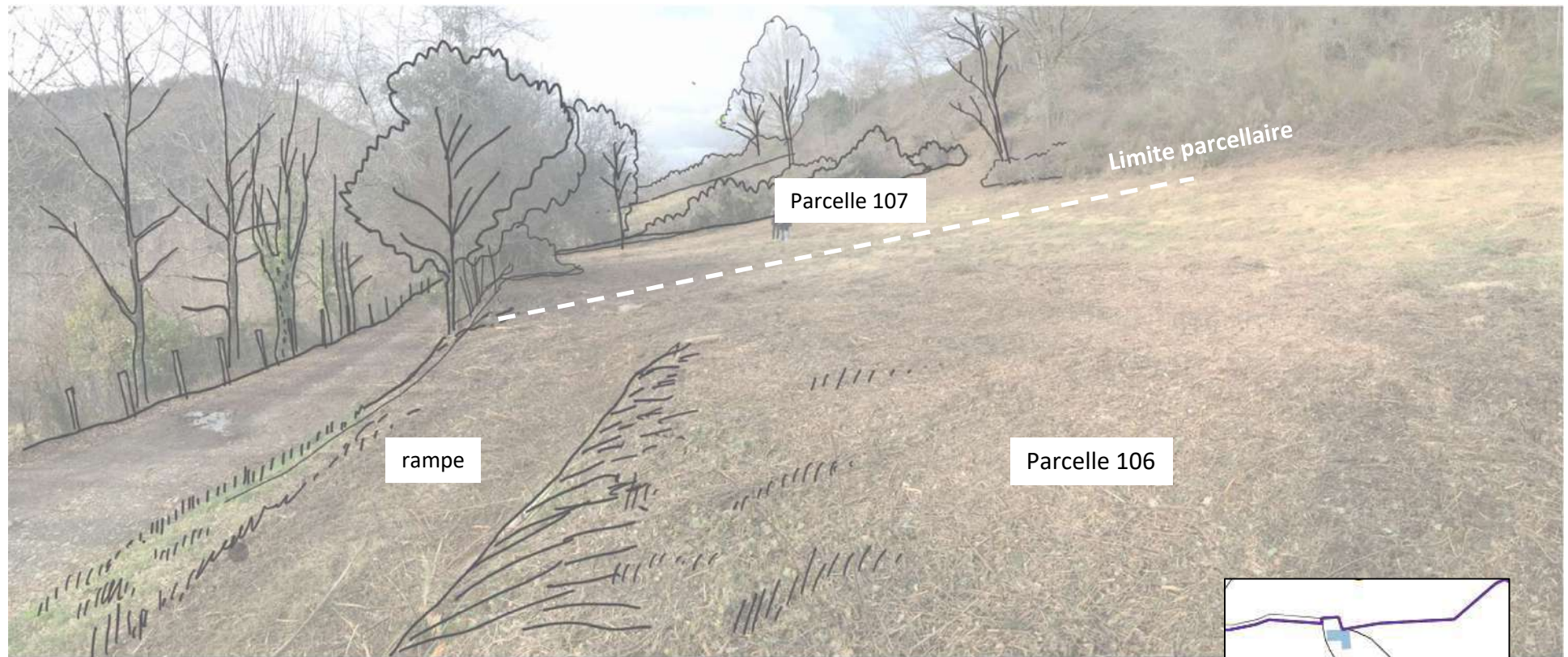


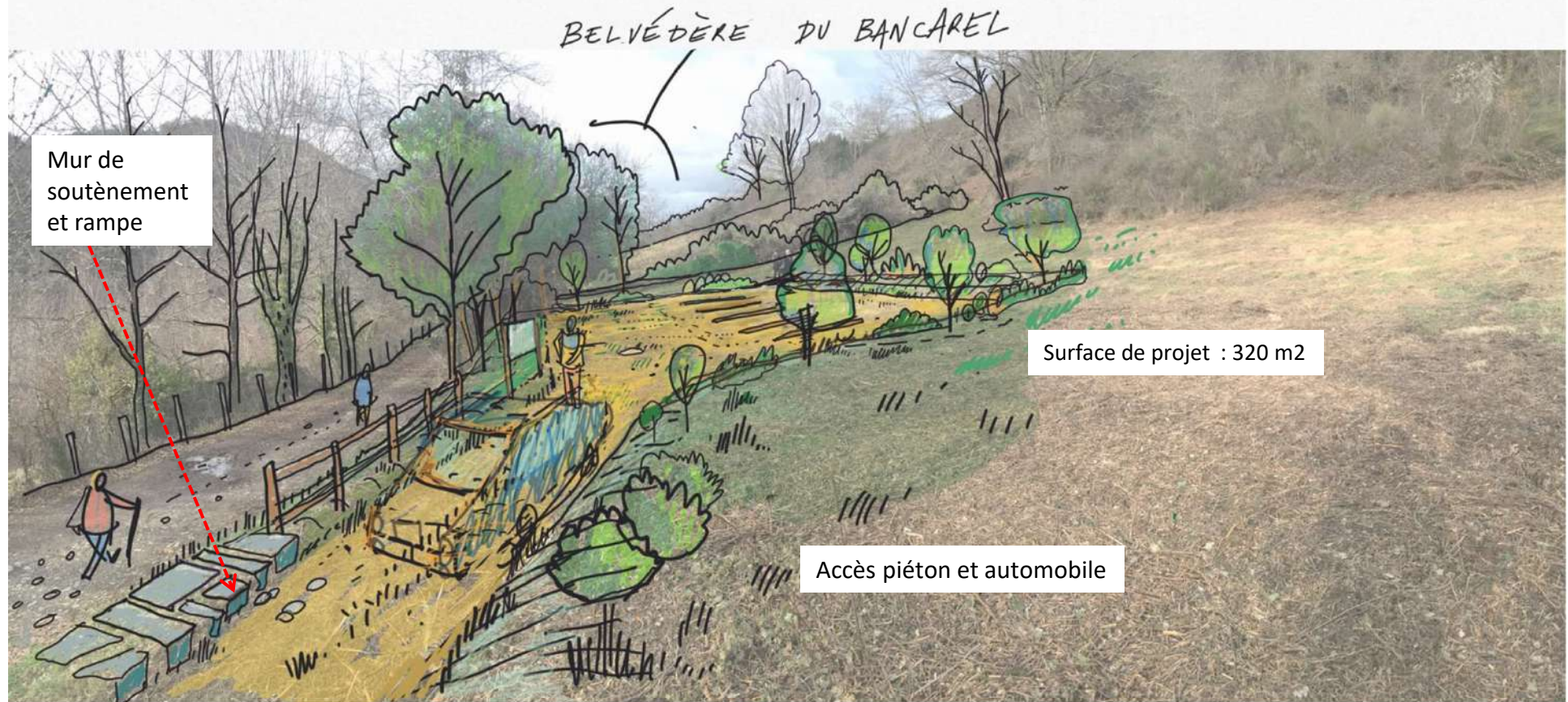
Vue depuis la piste d'accès (chemin communal)

PROJET

Atelier Hugo RECEVEUR HAB DESIGNS



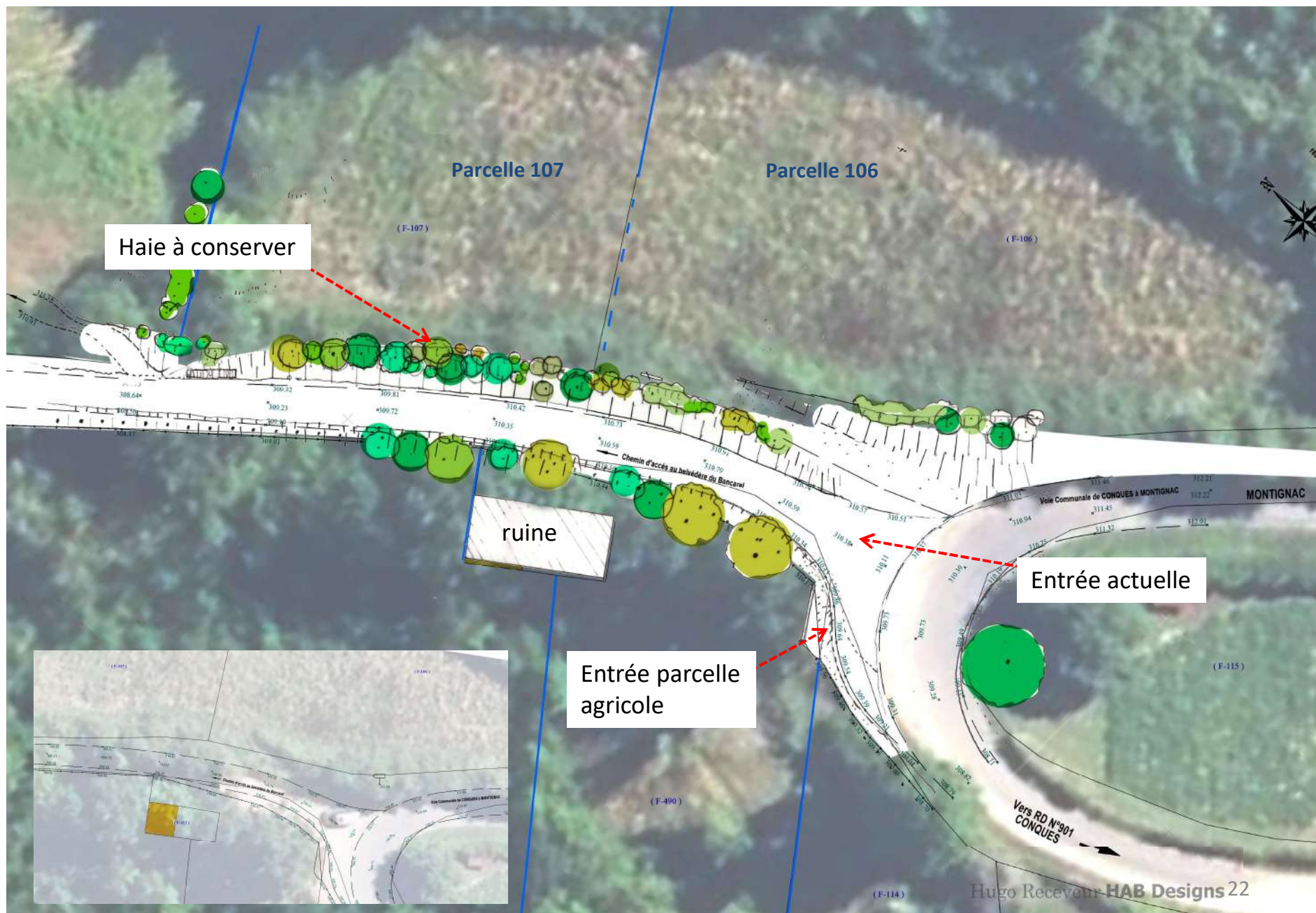




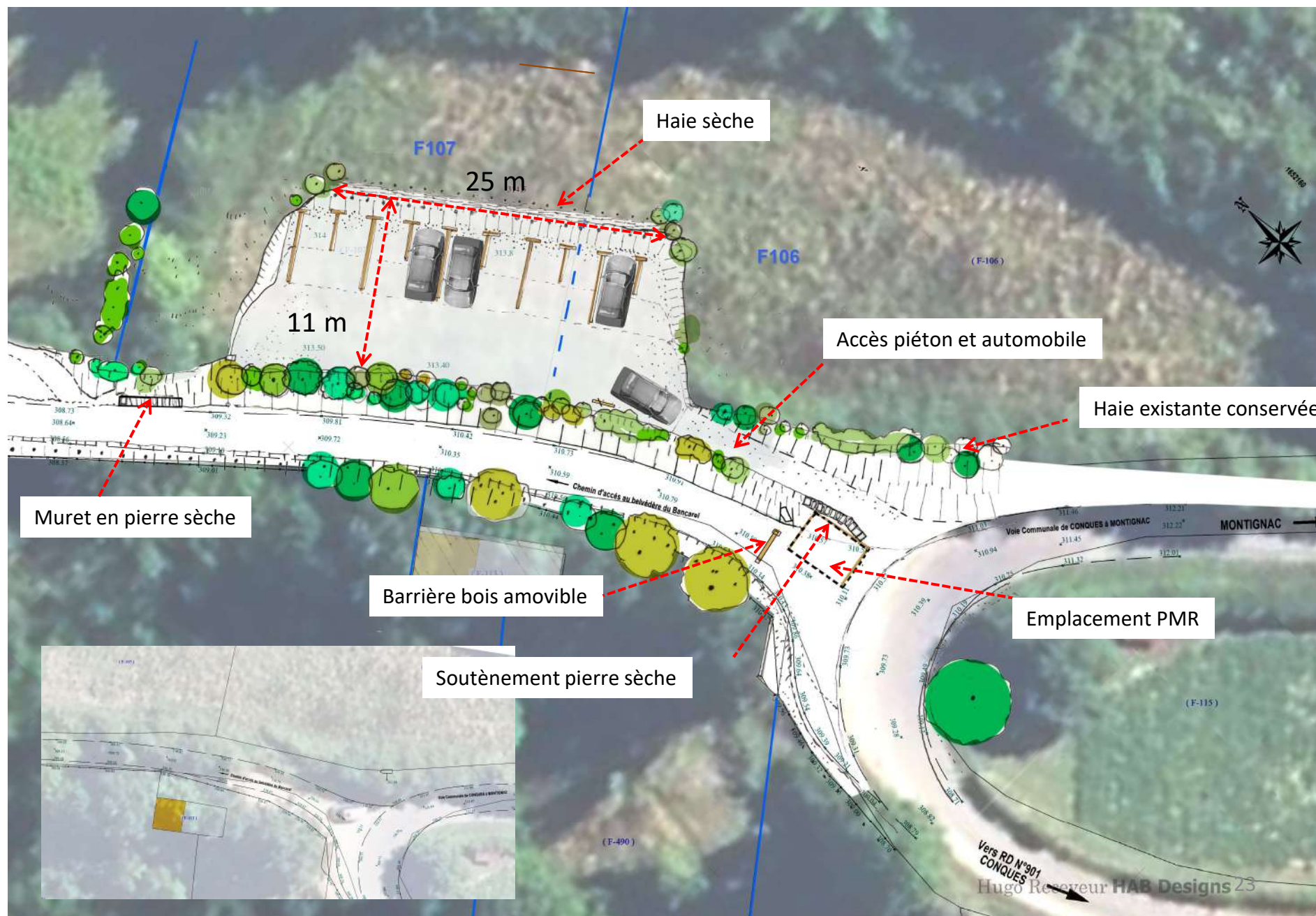
La pierre utilisée sera du schiste, et le chantier sera mené en pierre sèche en respectant le cahier des règles professionnelles des ouvrages en pierre sèche. Les 3 murs seront installés et intégrés au talus accompagnant la piste d'accès. Au niveau de la voie communale, ce sera un mur atteignant les 150cm de haut, et permettant de soutenir la rampe d'accès au stationnement sur les parcelles supérieures. A mi-chemin sur la piste, ce sera un mur de 50-70 cm de haut sur 3 mètres de long.

Enfin un troisième sera créé dans le talus d'arrivée au site à proprement parlé du belvédère du Bancarel, identique au précédent. Son accès se fera par une rampe, à la qualité de sol de même nature (terre-pierre) que pour le parking, confortée par un mur de soutènement en pierre sèche respectant les règles professionnelles en vigueur.

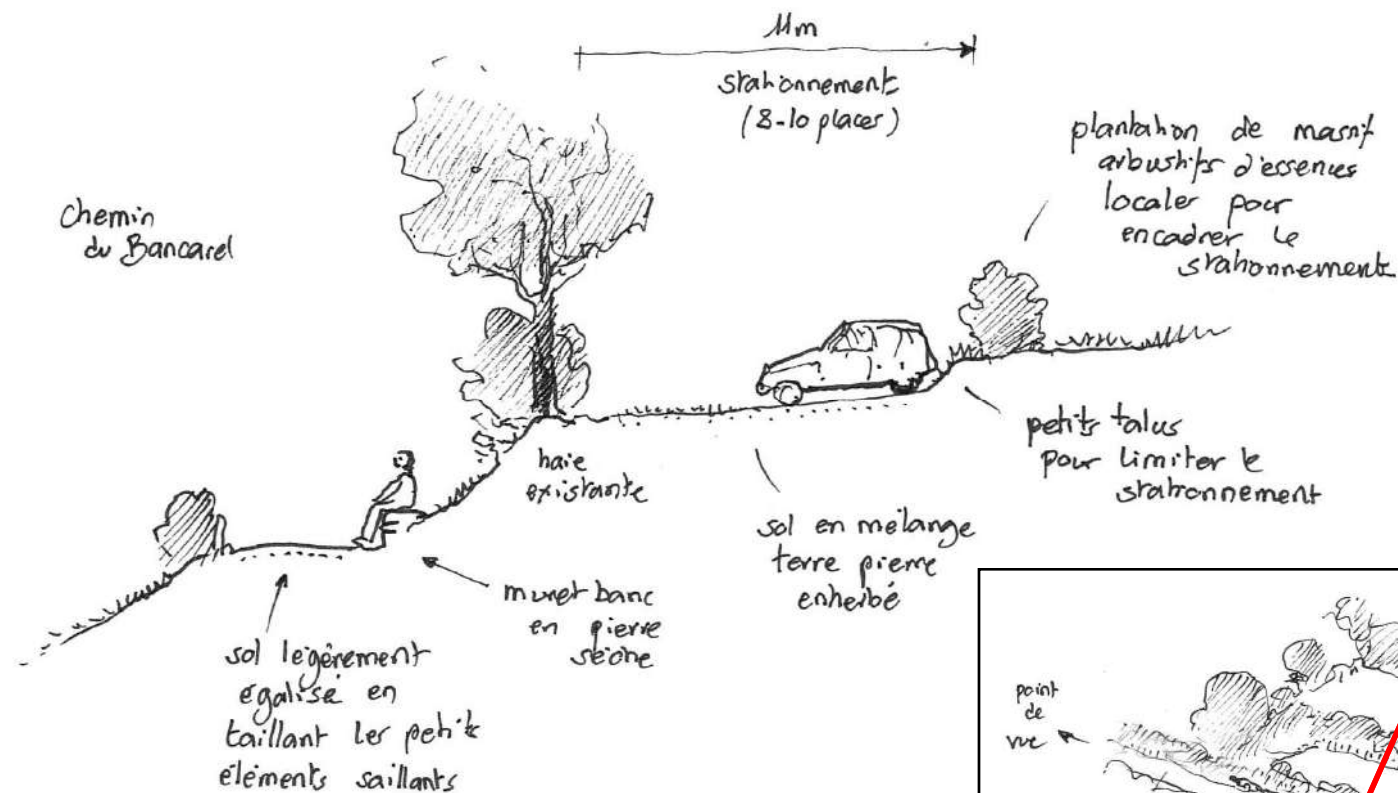
Plan de l'existant - l'entrée du site



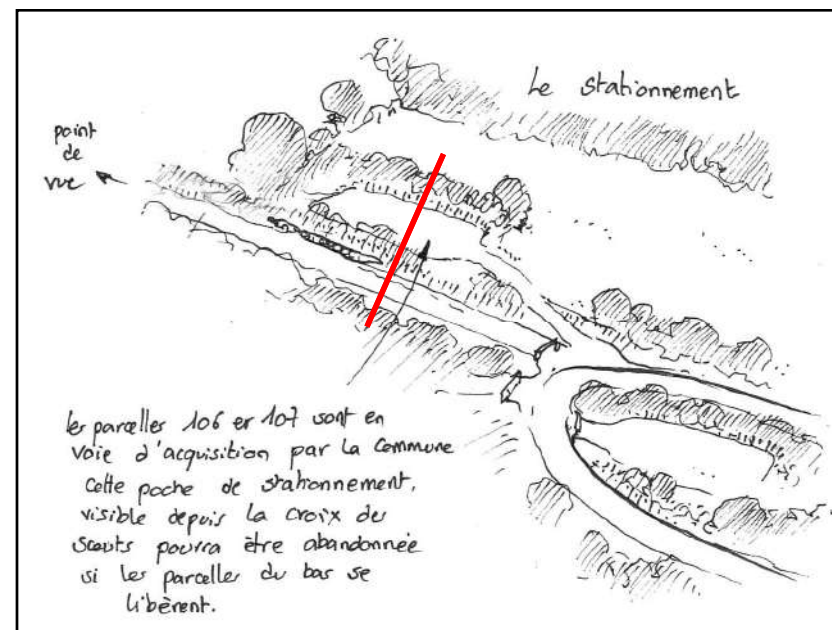
Plan masse – aménagement de stationnements et gestion de l'entrée



Coupe de principe – expertise flash



Dessins de Alain FREYTET, paysagiste d.p.l.g.
 Paysagiste conseil du Réseau Grands Sites de France
 13 décembre 2024





PA. vue de l'existant avec stationnement



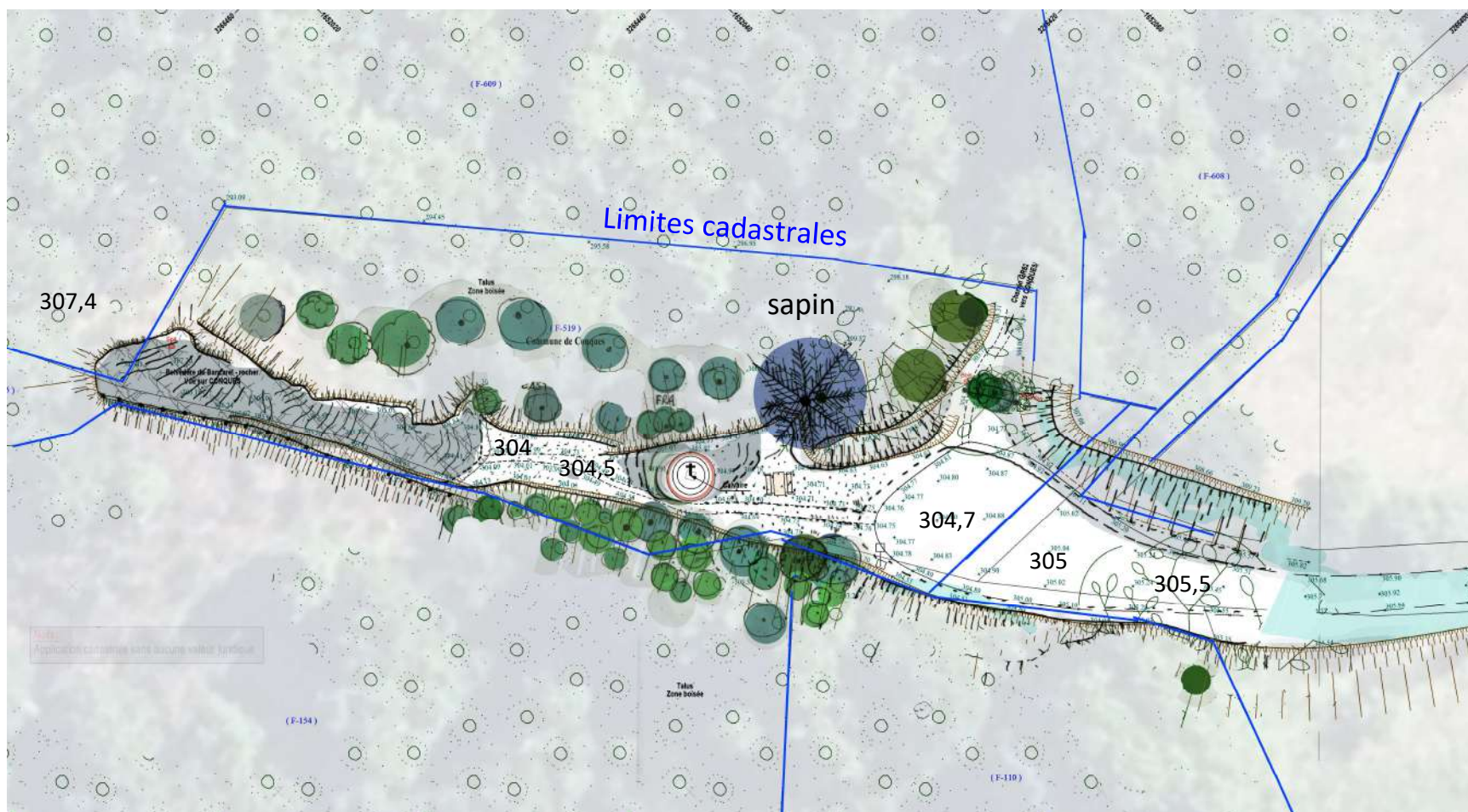
PA. vue du projet



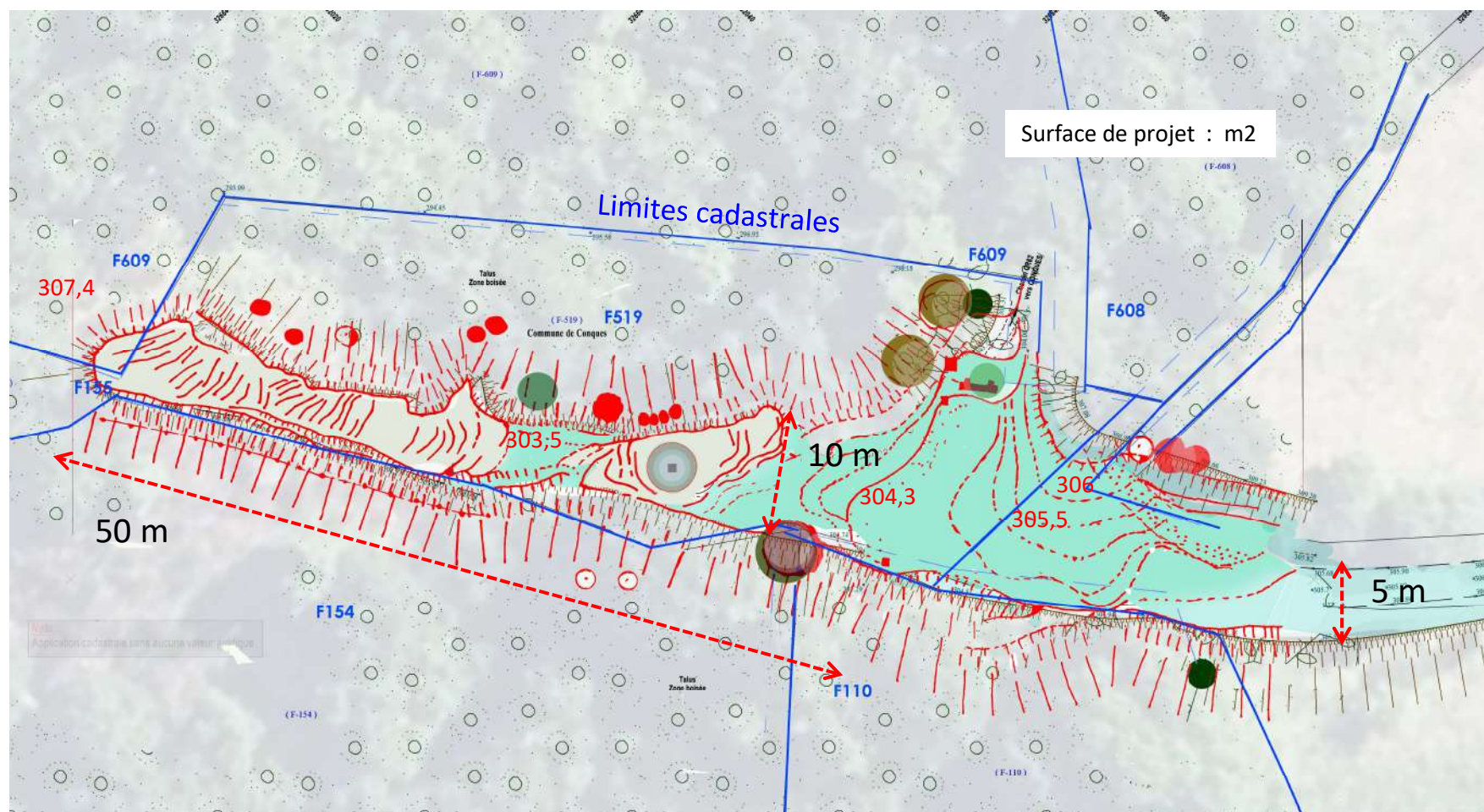
PA4. **Un plan** de composition d'ensemble du projet coté dans les trois dimensions [Art. R. 441-4 2° du code de l'urbanisme]

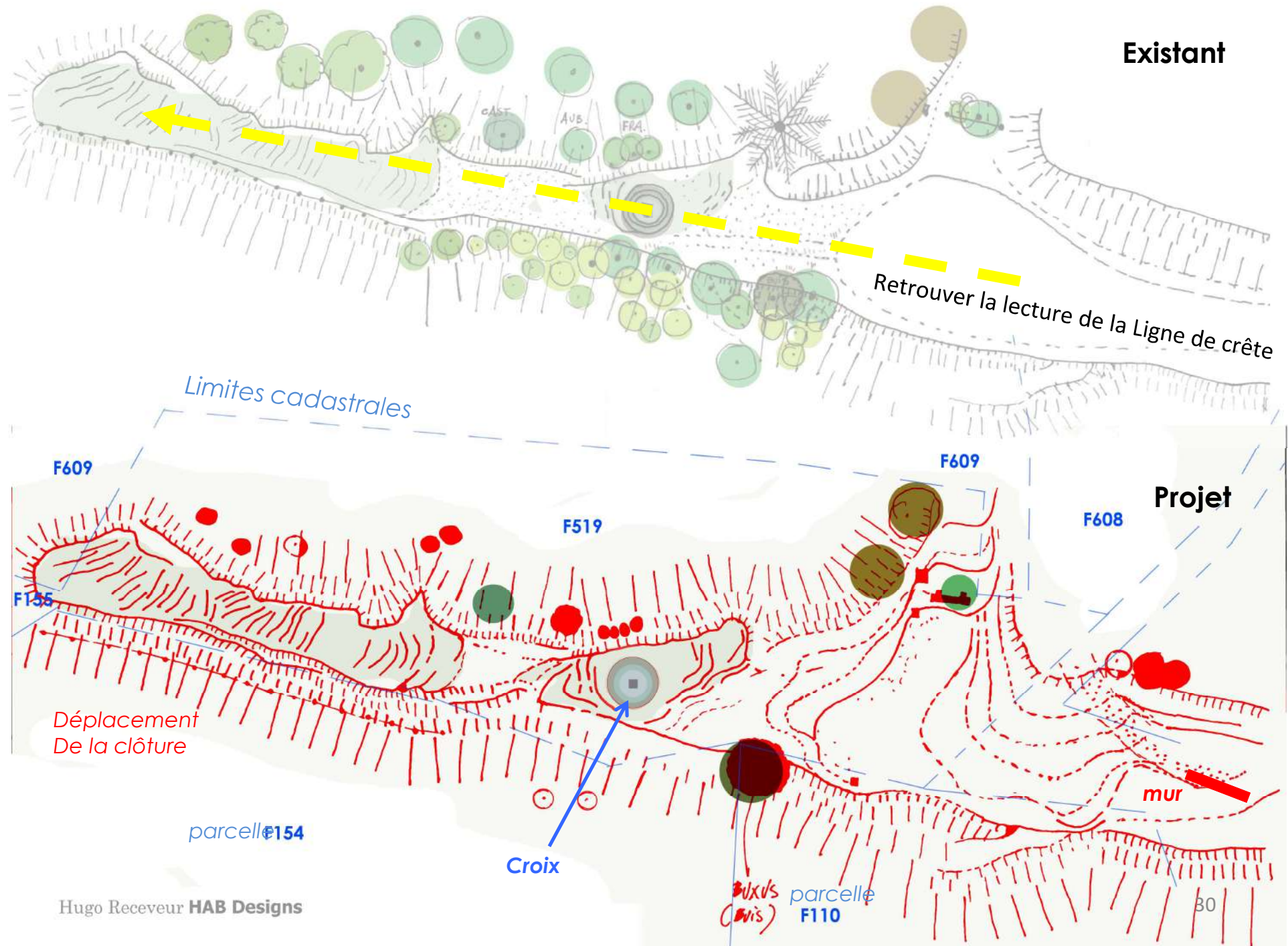
PA4

Plan existant

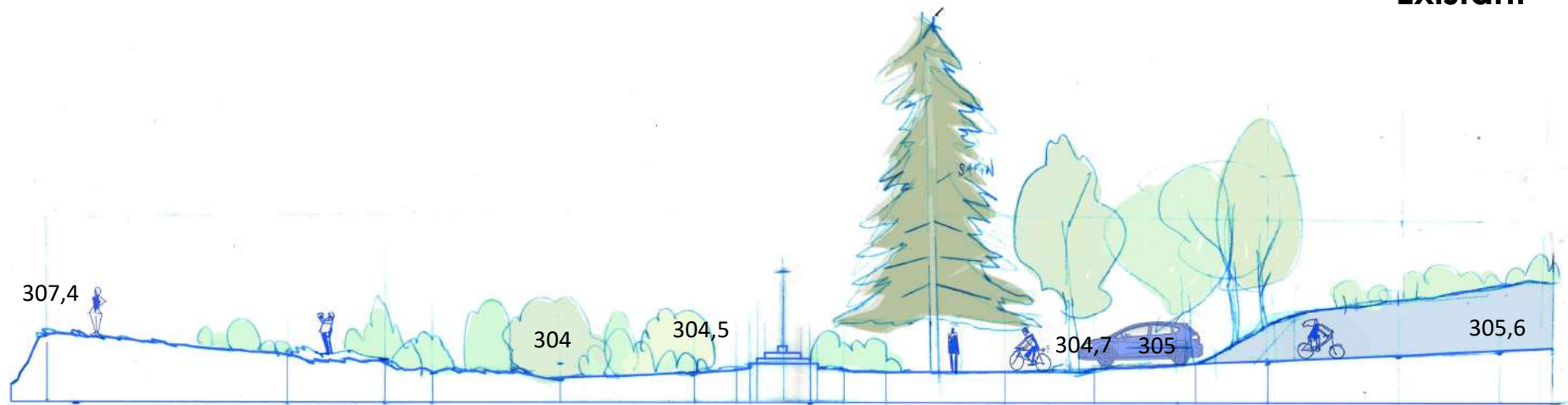


PA4. **Un plan** de composition d'ensemble du projet coté dans les trois dimensions [Art. R. 441-4 2° du code de l'urbanisme]





Existant



Projet

